



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 28/05/2024
Objet : Tarifs du Club Jeune

L'an deux mille vingt et quatre et le 28 mai à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole,
HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et
Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, HOLIET
Samuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline,
et Mrs. DURAND Thierry, BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel.

Procurations : M. DURAND Thierry donne procuration à Mme FONTAINE Sonia,
Mme AILLAUD Marion donne procuration à M. Samuel HOLIET, M. CHAMBRE
Emmanuel donne procuration à Mme MOUREN Sylvie.

Mme KERBOUA Yasmina a été désignée Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E.legalite.com

Conseil Municipal du 28/05/2024

Délibération n° 2024/04/28

OBJET : Tarifs du Club Jeune

M. Samuel HOLIET, référent du Club Jeunes, expose au conseil qu'un travail a été mené sur la tarification des animations. Celle-ci s'est avérée complexe pour les familles et pour la gestion, et certaines animations sont inférieures au montant des bons CAF.

Il propose de modifier les tarifs du Club jeunes comme suit, à compter du 8 juillet 2024.

Adhésion annuelle	15 €
Demi-journée normale	3 €
Demi-journée "Spéciale"	4.5 €
Demi-journée avec intervenant et/ou transport	6.5 €
Séjour	15 €/jour

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs selon la proposition ci-dessus à compter du 8 juillet 2024.

Malijai,
Le 28 mai 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E-legalite.com